

## Reprise de la séance

**M. le président:** A l'ordre! Lorsque le comité s'est ajourné à 5 heures, il étudiait un amendement proposé par l'honorable député de Timiskaming. Le comité est-il prêt à se prononcer?

**Des voix:** Aux voix!

**M. Otto:** Monsieur le président, je ne désire pas abuser du temps réservé au comité, mais l'honorable député de Timiskaming a tenu des propos que nous ne devrions pas laisser passer. Tout d'abord, il a dit qu'il pourrait adopter une attitude fort déplaisante.

**M. Scott:** Qu'y a-t-il de mal à cela?

**M. Otto:** Je ne m'opposerai pas à cela non plus. En ce qui concerne cette résolution, il a dit qu'il n'était pas juste de siéger parfois durant l'heure du lunch et l'heure du dîner. L'honorable député ne prétend certainement pas qu'il se passe quelque chose de spectaculaire en dehors de l'heure du dîner. Voyez l'heure maintenant, monsieur le président. Ce n'est pas l'heure du dîner. Je suis sûr que l'assiduité sera aussi bonne qu'à plusieurs occasions où il n'y avait pas d'heure pour le dîner. D'ailleurs, cela ne nuirait pas à quelques-uns d'entre nous de s'abstenir de dîner de temps à autre.

**M. Fane:** Ne parlez pas des autres.

**L'hon. M. Lambert:** N'usurpez pas la gloire d'autrui.

**M. Otto:** Au sujet, notamment, de l'heure réservée aux simples députés, monsieur le président, l'honorable représentant semble croire qu'elle devrait être placée à un moment plus propice. Je veux tout d'abord révoquer en doute cette assertion. Nous devrions, je crois, nous en tenir à la vérité et reconnaître que l'heure réservée aux simples députés n'a vraiment pas beaucoup d'utilité à l'heure actuelle. (*Applaudissements*) Elle ne sert pas à grand-chose. Comme beaucoup de Canadiens pensent qu'un bill présenté par un simple député a une certaine importance, j'estime qu'il est à peu près temps de leur signaler que ce bill peut rarement être adopté, et pour cause. En effet, l'honorable représentant ne croit sûrement pas qu'une proposition de loi devrait être adoptée sans que personne n'en prenne la responsabilité; or c'est le gouvernement qui doit assumer cette responsabilité.

Certes, nul ne peut soutenir qu'une proposition de loi puisse toujours être adoptée; et puisqu'on ne peut supprimer purement et simplement l'heure réservée aux simples députés, ne vaudrait-il pas aussi bien la conserver pour certaines occasions, lorsque cela ne nuit pas aux travaux de la Chambre? A mon avis, le temps de la Chambre est de-

venu de nos jours extrêmement précieux, de sorte que nous devons nous occuper exclusivement des affaires du gouvernement et cesser de nous amuser à des exercices d'élocution. Cela dit monsieur le président, je déclarerai simplement au comité que les arguments de l'honorable député ne me semblent pas chimériques.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'imagine que les dernières remarques de l'honorable député expriment plus ou moins l'avis de la plupart des députés libéraux. Il est assez exact que depuis des années, les bills présentés durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire—bien qu'on doive aussi considérer ce qu'ils sont vraiment—sont censés avoir un tel caractère législatif qu'aucune responsabilité financière n'en rejaillisse sur le gouvernement. Le député n'a pas le droit de présenter des projets de loi de finances. Le projet de loi de finances, bien entendu, doit être présenté sous forme de résolution. Certaines résolutions peuvent être présentées par des députés, mais la responsabilité financière qu'elles entraînent doit être exprimée de façon à indiquer que le gouvernement examinera la dépense de fonds, et non pas que le gouvernement dépensera des fonds.

Il n'en n'a pas toujours été ainsi, puisqu'il y a eu une ou deux exceptions. Je me rappelle ce bill adopté récemment et que l'un des collègues de l'honorable préopinant a versé à son propre crédit, et à juste titre; peu importe que cela s'inscrive à la colonne du droit ou à celle de l'avoir. Ce bill comportait une très simple modification du nom d'une de nos grandes lignes aériennes, qui, de *Trans-Canada Airlines* est devenu *Air-Canada*. A cet égard, il y a eu des faux frais s'élevant déjà à environ trois quarts de millions de dollars auxquels s'ajouteront probablement encore beaucoup de dépenses à l'avenir. Puisque l'Orateur a autorisé le bill, j'imagine qu'il s'agit ici de faux frais qui n'étaient vraiment pas visés dans le bill initial. Il n'empêche que, d'une année à l'autre, on a présenté nombre de bills en vue d'exprimer une idée nouvelle et, dans bien des cas—cet après-midi, j'ai cité le bill tendant à l'abolition de la peine capitale—l'idée s'est répandue dans le pays et le gouvernement a fini par y donner suite.

Il est vrai que nous sommes avertis à propos de l'abolition de la peine capitale: il y aura vote libre. Mais, depuis que je siége à la Chambre, j'ai toujours eu l'impression qu'un vote libre, cela n'existait pas au Parlement, que les partis exigeaient une certaine fidélité et que nous n'avions pas la maturité politique voulue, au Canada, pour permettre un vote vraiment libre.